



100 ans  
1916-2016

---

Neuchâtel Gym

# Convention 1916

## Société de Gymnastique de Dames Sous-section de l'ancienne " Beuchatel.

### Chap. I. But de la société.

- Article 1. La société, sous-section de la société fédérale de gymnastique l'ancienne de Beuchatel, groupe toutes les Dames et demoiselles s'intéressant à la gymnastique.
- Art: 2. Elle a pour but l'éducation physique de ses membres par la gymnastique.

### Chap. II. Membres.

- Article 3. La société se compose de membres actives, passives et honoraires.
- Art: 4. Est considérée comme active: toute sociétaire prenant part aux leçons exercices.
- Art: 5. Ses membres actives ont à remplir les obligations suivantes:
- Une conduite exemplaire.
  - Une fréquentation régulière aux exercices.
  - Une stricte obéissance au Président et au Moniteur dans l'exercice de leurs fonctions.
  - Un paiement régulier des cotisations.
- Art: 6. Sont considérées comme passives toute Dame ou Demoiselle s'intéressant à la société et la soutenant en versant une cotisation annuelle de 2 fr.
- Art: 7. Ses membres passives ont le droit d'assister aux cours, représentations et soirées organisées par la société, en présentant la carte personnelle qu'elle leur sera remise au versement de leur cotisation annuelle.
- Art: 8. Membres honoraires. - L'honorariat sera accordé à toute membre active ayant 5 ans d'activité. Il pourra aussi être accordé à toute personne ayant rendu de signalés services à la société.
- Art: 9. L'Assemblée générale seule peut accorder l'honorariat lequel doit réunir les 2/3 des suffrages des membres présents.

### Chap. III. Admissions.

- Article 10. Toute candidate âgée d'au moins 16 ans, d'une honnêteté parfaite pourra être admise membre de la société. Finances d'entrée 1 fr.
- Art: 11. Elle sera présentée par 2 membres, fréquentera 1 mois les leçons et devra réunir pour son admission les 2/3 des membres présents.
- Art: 12. Toute Dame désireant entrer dans la catégorie des membres passives devra être présentée par 2 sociétaires.

### Chap. IV. Démissions.

- Article 13. Toute démission devra être remise par écrit au Président. Elle ne sera acceptée que si la sociétaire est en règle avec la caisse. En outre, la société se réserve le droit de refuser la démission présentée par une active 1 mois avant une représentation ou soirée.

### Chap. V. Radiations.

- Article 14. La radiation sera prononcée:
- Pour les absences consécutives pendant 2 mois aux leçons.
  - Si il y a un trop gros arriéré dans le paiement des cotisations.
  - Pour avoir violé le huit-clos.
  - Si la conduite porte préjudice à la société.
- La radiation est prononcée par les 2/3 des membres présents à l'Assemblée.

# Convention 1916

- 2. -

## Chap. VI Séances

- Article 15. Toute absence sans excuse valable aux leçons, assemblées ou courses est passible d'une amende.
- 1) Pour les exercices elle est de : 20 ct.
  - 2) Pour les assemblées générales et courses obligatoire de : 50 ct.
- Aux amendes pour absence aux exercices pourront être ajoutées lors de la proportion d'une soirée.

## Chap. VII Comité

- Article 16. Le Comité se compose de 6 membres: 1 président ou présidente, un vice-président, un secrétaire, un caissier, un vice-caissier et un moniteur.
- 1) Le Comité est nommé pour 1 an et est rééligible.
  - 2) Il se réunit chaque fois qu'il est nécessaire, si 3 de ses membres le demandent ou avant l'Assemblée générale.
- Art: 17. Le président est l'organe officiel de la société, il dirige les affaires courantes, préside les assemblées, établit les ordres du jour des assemblées. Il est secondé par le vice-président.
- Art: 18. Le secrétaire rédige les procès-verbaux des assemblées et fait la correspondance.
- Art: 19. a) Le caissier tient la comptabilité de la société; elle perçoit les recettes, perceptions et amendes, elle verse toutes recettes qui sont en retard dans son compte.
- b) Le caissier remettra tous les 3 mois ses fonds au caissier de l'Ancienne et présentera un rapport à chaque assemblée générale. Le caissier de la section Ancienne percevra les fonds de la section de Dames et réglera les dépenses.
- b) Le vice-caissier est chargé de tenir le carnet d'appel pour les exercices, assemblées ou courses. Elle remplace le caissier.
- Art: 20. Le moniteur dirige les exercices et y maintient l'ordre. Il peut faire cours au local toutes obligations qui empêcheraient le recrutement et qui troublerait les leçons. Il est nommé par l'Assemblée; il est présidé par le Comité et sur préavis de l'Ancienne.

## Chap. VIII Des Exercices

- Article 21. Les exercices gymnastiques ont lieu le jeudi soir de 8 h. 10 h. à la salle. Le costume de travail soit pantalon et blouse est obligatoire.
- En suite d'une soirée ou toute autre manifestation où la section se produirait, le nombre des leçons pourra être augmenté sur la demande du moniteur. Toutes les actives doivent y participer.
- Concernant les travaux de soirées ou représentations le moniteur s'entend avec le moniteur général de l'Ancienne pour le nombre de places à fournir.

## Chap. IX. Des courses

- Article 22. Il sera organisé 2 courses obligatoires par an: l'une d'août à l'ouverture l'autre dans le second d'Assemblée générale. Il fixe la date, le but et nomme le chef de course.

## Chap. X. Assemblées

- Article 23. Il y aura 2 assemblées générales ordinaires: l'une en mai, la seconde en octobre. Lorsque le Comité le jugera nécessaire, il pourra convoquer une assemblée extraordinaire.
- Dans la règle les séances auront lieu au local de l'Ancienne.

Chap. XI

# Convention 1916

- 3. -

## Chap. XI. Dispositions diverses.

Article 24. La Société de gymnastique de Dames Sous-section de l'Ancienne est placée sous le patronage de la Société fédérale de gymnastique que l'ancienne de Bouchâtel.

Elle est tenue de présenter chaque année à la section-mère un rapport sur son activité.

En cas de dissolution de la Société tous ses biens deviendront la propriété de l'ancienne qui s'engage à soutenir tout groupement qui se reformerait et adopterait les conditions stipulées dans le présent règlement.

Art: 25. Le présent règlement pourra être révisé sur propositions faites à l'assemblée générale.

Il sera présenté à toute sociétaire à son admission elle devra le reconnaître par sa signature et s'y conformer.

Le présent règlement ainsi adopté par l'assemblée générale du 6 juin 1918 est en immédiatement en vigueur.

La Secrétaire, La Caissière, Le Président,  
Y. Cornu Juliette Grandjean, Béla

La Vice-caissière, La Vice-présidente:  
Hélène Alphanalp. Frieda Moüller, B. Grandjean.

# 1916 Section féminine



# 1919 Section féminine



# 1919 Section féminine



# 1966 Section Neuchâtel Ancienne 50<sup>ème</sup> anniversaire





# 1966 Section Neuchâtel Ancienne

## 50<sup>ème</sup> anniversaire



# 1982 Soirée à la Rotonde



# 1982 Soirée à la Rotonde



# 1983 Fête cantonale Boudry



# 1984 Fête cantonale Boudry



# 1984 Fête cantonale Boudry



# 1987 Fête cantonale Dombresson



# 1987 Fête cantonale Dombresson

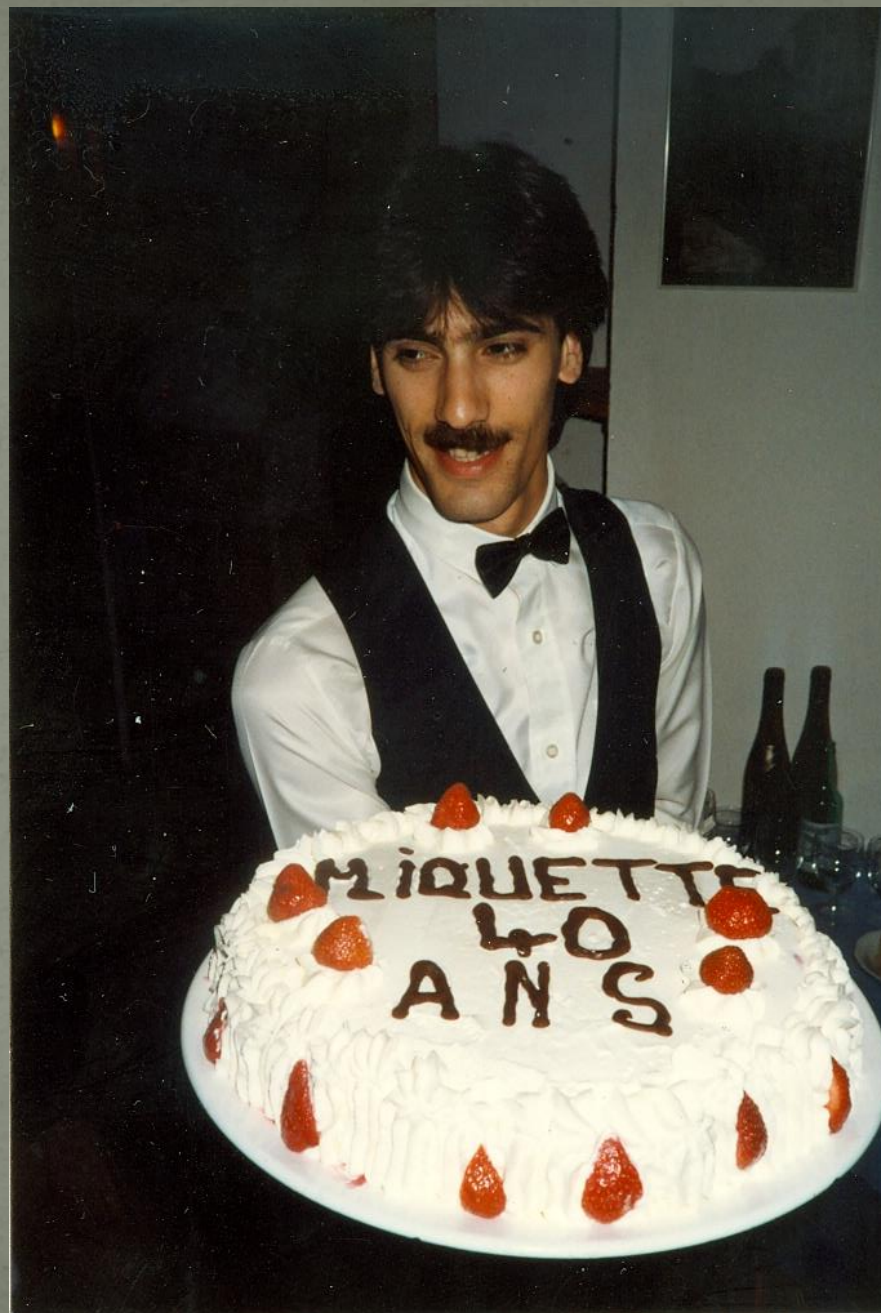




1987 Miquette  
40 ans de monitariat



1987 Miquette  
40 ans de monitariat



# 1989 Fête cantonale St-Aubin



# 1989 Fête cantonale St-Aubin



# 1991 Fête des 75 ans



# 1991 Fête des 75 ans

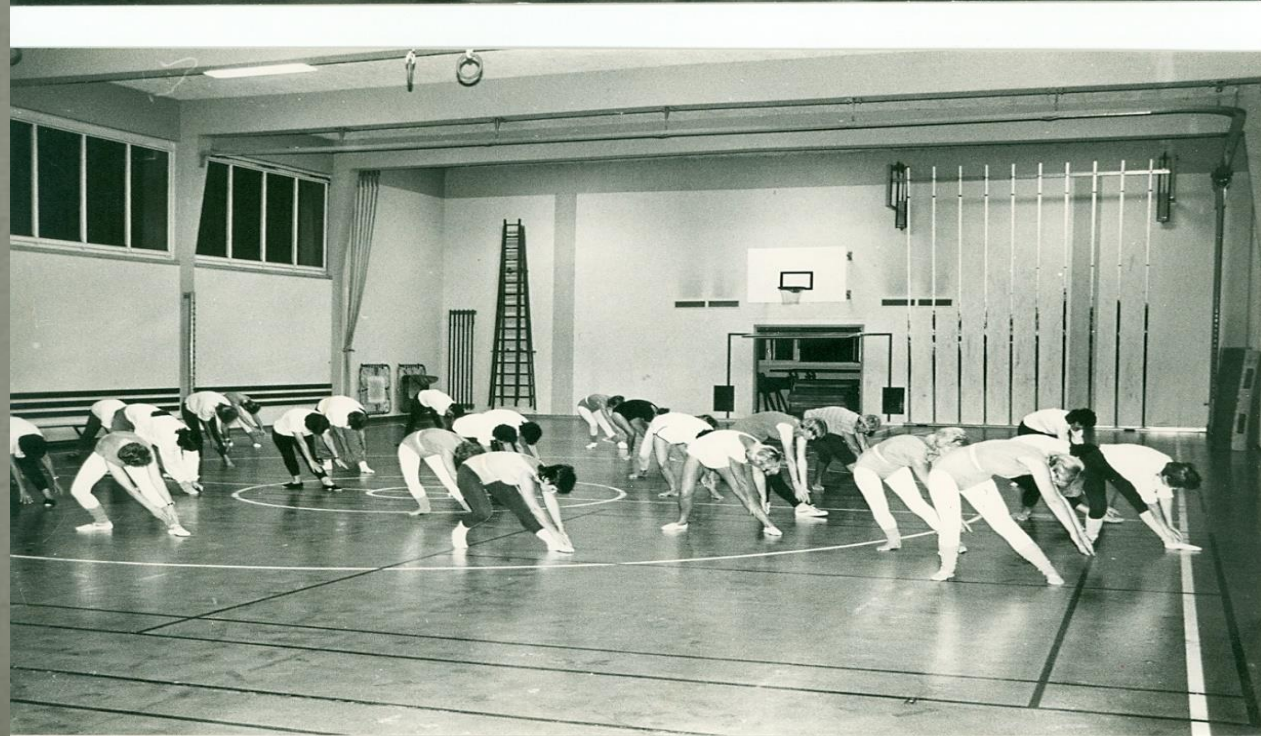


1991

Notre présidente  
rallie ses troupes



1991  
La société  
féminine à  
l'honneur dans le  
Bulletin officiel  
de la Ville





1991  
Pierre-à-Mazel



1991 Pierre-à-Mazel  
75 ans de la société féminine



1991 Fête cantonale  
Neuchâtel Le Mail



1991 Fête cantonale  
Neuchâtel Le Mail



# 1991 Retour Fête fédérale Réception à l'Hôtel de Ville



# 1992 Fête cantonale La Chaux-de-Fonds



# 1992 Fête cantonale La Chaux-de-Fonds



# 1994 Sortie Cabane Britannia





# 1994 Sortie Cabane Britannia – Saas Fee



# 1994 Sortie Cabane Britannia



# 1994 Fête cantonale Boudry



# 1994 Fête cantonale Boudry



# 1995 Fête des vendanges cortège des enfants



# 1995 Portes ouvertes



# 1995 Portes ouvertes



# 1995 Portes ouvertes





# 1996 Sortie Cabane Vittorio Emanuele



# 1996 Cabane Victor Emmanuel



# 1996 Sortie Cabane Victor Emmanuel



# 1996 Victor Emmanuel



# 1996 Sortie Chamonix



# 1997 Portes ouvertes



1997 Miquette – quelle élégance  
50 ans de monitarariat



1997 Miquette  
50 ans de monitariat





# 1997 Fête des vendanges Parents enfants



# 1999 Fête des vendanges Mère et enfant



# 1999 Sortie Haute-Nendaz



# 1999 Sortie Haute-Nendaz



# 2002 Fête fédérale Bâle



2002 Fête fédérale  
Bâle



# 2004 Démolition de la halle de Pierre-à-Mazel

VENREDI  
6 AOÛT 2004

NEUCHÂTEL

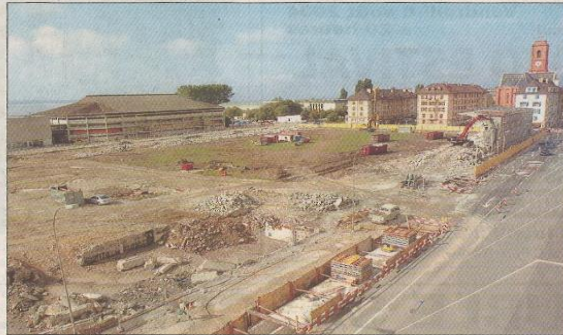
Chantal  
Narikel  
PAGE  
L'EXPRESS 5

## La démolition en est au dernier stade

Maladière ■ A l'exception d'une petite partie de la tribune nord, tous les bâtiments qui occupaient le site du futur complexe ont passé de vie à trépas



L'essentiel du site avant le début des travaux...



... et tel qu'il se présentait hier.

Textes

Pascal Hofer

Photos

Richard Leuenberger

Une petite partie de la tribune nord. Les sous-sols du café des Amis à son précédent emplacement.

Enfin les sous-sols des anciennes salles de sport de Pierre-à-Mazel: moins de deux mois après l'ouverture du chantier, c'est tout ce qu'il reste des bâtiments qui occupaient le site du futur complexe de la Maladière (sans parler de la halle omnisports de la Maladière,

qui sera démolie à la fin de l'année prochaine).

«Nous sommes dans les temps», indique César Vuadens, chef de projet au sein de l'entreprise générale HRS (qui finance par ailleurs la construction du complexe aux côtés de Coop). Est-ce à dire que tout se déroule sans la moindre anicroche? «Non, des problèmes, il y en a tous les jours. Par exemple, telle canalisation que l'on pensait trouver à environ 1m50 de profondeur et qui se situe 30 cm plus haut... En fait, nous sommes sans arrêt en train de nous adapter. Mais ce sont des situations que l'on rencontre sur tous les chantiers, et cela d'avant plus quand le chantier en question s'étend sur plus de 30.000 mètres carrés. C'est d'ailleurs ce qui rend sa gestion passionnante.»

Pas de problème particulier, donc. Mais un défi quotidien: la coordination. Tant du côté de l'entreprise de construction que des services communaux concernés, il s'agit de faire en sorte que les travaux se déroulent de la manière la plus cohérente possible: canalisations (eau, gaz, électricité, télécommunications), gestion de la circulation dans le quartier, aspects environnementaux (bruit, poussière, etc.), coordination avec le chantier voisin, soit la construction de la halle omnisports de la Riveraine... «Le programme change tous les jours», sourit César Vuadens.

### Rampe de parking

A l'heure actuelle, «le point critique» se trouve sous la halle

omnisports de la Maladière (autrement dit sous le parvis du futur complexe): «C'est là que passera le nouveau collecteur d'eaux usées, explique Antoine Benacloche, ingénieur communal. Le collecteur actuel, qui traverse le site, doit en effet être dévié.» Ce qui ne présente pas de difficulté majeure. Sauf que le nouveau collecteur se trouvera lui-même au-dessus de la rampe du futur parking souterrain. Et qu'il y a d'autres canalisations à cet endroit...

### Douze mètres de profondeur

Ces jours, pas moins d'une quinzaine de machines s'activent sur le chantier. «Nous souhaitons pouvoir commencer les travaux d'excavation à la fin du mois de septembre», conclut César Vuadens. Après avoir enlevé tout ce qui se trouvait en surface, il s'agira en effet de creuser un trou de douze mètres de profondeur, dont neuf au-dessus du niveau du lac. Au total, il y aura pour plus de 300.000 m<sup>3</sup> de matériaux d'excavation. /PHO

## Matériaux de remblai noyés au fond du lac?

Que faire des déchets? Sur huit pages, un «Plan de gestion des déchets de chantier» répond à la question, qu'il s'agisse de la démolition ou des travaux d'excavation.

Dans le premier cas, après avoir été triés, les 16.000 m<sup>3</sup> de déchets ont pour l'essentiel pris la direction d'entreprises à même de les recycler. Mais dans le cas de l'excavation, le chiffre est autrement plus conséquent, puisqu'il s'agira d'extraire 310.000 m<sup>3</sup>, dont la presque totalité se présentent sous la forme des matériaux de remblai déposés au

Reste encore à trouver une destination à ces 310.000 m<sup>3</sup>... A cet égard, César Vuadens, chef de projet chez HRS, indique que «nous sommes actuellement en discussion avec l'Etat de Neuchâtel pour voir s'il serait possible de noyer la majeure partie de ces matériaux dans le lac.»

### «Contrôles drastiques»

Il explique: «C'est l'une des solutions qui ont été choisies lors de la construction des tunnels sous la Béroche. Les matériaux déposés au fond du lac permettent en effet de combler d'anciennes fosses de dragage, et aujourd'hui déjà, la faune et la flore lacustres ont pris possession des lieux. Evi-



## Barrage sur le Doubs

Entre mercredi à 17h et hier à la même heure, le Service d'incendie et de secours (SIS) de Neuchâtel est intervenu, au total, à huit reprises.

Les véhicules du feu ont été appelés trois fois, pour un nid de guêpes, rue Jean-de-la-Grange à Neuchâtel, mercredi à 19h15; un nid de guêpes, avenue Edouard-Dubois à Neuchâtel, mercredi à 20h30; un barrage, à la demande du SIS des Montagnes, pour des hydrocarbures sur le Doubs, hier à 13h (voir en page 10).

Les ambulances ont été sollicitées à cinq reprises. /comm-réd

## VILLE PRATIQUE

### URGENCES

- Police: 117.
- Urgences et ambulance: 144.
- Feu: 118.
- Intoxication: 145.
- La Main tendue: 143.
- Dentiste de garde: 144.
- Pharmacie de service: Espace-Santé Seyon, 8-20h, (en dehors de ces heures, le 032 722 22 22 renseigne).
- Médecin de garde: 144.
- Permanence ophtalmique: 032 722 22 22.
- Hôpitaux: Cadolles (poli-clinique médicale et chirurgicale) 032 722 91 11, Pourtales (poli-clinique chirurgicale, pédiatrique et gynécologique) 032 713 30 00, Providence 032 720 31 11.
- Violences: centre de consultations LAVI - aide aux victimes 032 889 66 49 ou 032 919 66 52 ou la main tendue (143) ou la police (117), S.O.S. racket-violence 079 270 92 06, Solidarité-femme 032 968 60 10.

### PISCINES

- Piscines du Nid-du-Crô. Piscine intérieure: fermée jusqu'au 29.8. Piscine extérieure: 9-21h.
- Piscine de Serrières: dès le 23 mai: 9-19h (juillet et août 20h).

### AGENDA

2004

# Dernière heure de Pierre-à-Mazel





2004

# Mélancolie des monitrices



2004

# Rétrospective des costumes



2004

# Bye Bye Pierre-à-Mazel



# 2005 Sortie Moléson



# 2005 Sortie Moléson



# 2005 Sortie Moléson



# 2005 Sortie Moléson



# 2006 Dernier comité au café des Amis





# 2006 Infantines



2007 Miquette  
60 ans de monitariat  
Toujours si fringante !



# 2007 Noël à la forêt



# 2007 Gymnaestrada Dornbirn



# 2007 Gymnaestrada Dornbirn



# 2008 Groupe Agrès



# 2009 Noël enfantine



# 2011 Sortie Avenches





# 2012 Sortie Douane



# 2013 Sortie Lucerne - Fribourg



# 2013 Fête fédérale Bienne



# 2014 Fête des vendanges sans la fontaine



# Agrès Soci t 



# Kid Gym



# Gym enfantine



# Gym et danse individuelle





# Gym et danse



# Gym et danse petite



# 2016 Gym et danse petites



# 2016 Gym et danse grandes



# 2016 Enfantines



# 2016 Agrès Société



# 2016 Agrès individuel



# 2016 Agrès individuel





# 2016 Agrès individuel



# 2016 Agrès individuel petites



# 2016 Gym et danses actives



# 2016 Gym et danse



# 2016 Gym et danse



# 2016 Dames actives



# 2016 Dames Seniors



# 2016 Dames actives





# 2016 Dames séniors



Rendez-vous dans 25 ans



Rendez-vous dans 25 ans



Rendez-vous dans 25 ans

